

sibilité d'établir une classification des genres de cette famille sur les caractères anatomiques de leur tige.

M. de Schœnefeld dit que les différences constatées par M. Gris dans la structure de la moelle entre des espèces diverses de *Rhododendron* et d'*Azulea*, ne viennent pas à l'appui de la valeur taxonomique des caractères histologiques.

M. Gris répond que les différences auxquelles M. de Schœnefeld vient de faire allusion ne sont pas de nature à infirmer la valeur taxonomique des caractères fournis par le tissu médullaire. Un petit fragment de ce tissu suffirait pour lui faire reconnaître immédiatement le *Clethra* ou le *Zenobia*, par exemple, au milieu des autres genres d'Éricinées qu'il a étudiés. Il reviendra du reste prochainement sur ce sujet, lorsqu'il exposera à la Société la suite de ses observations sur l'anatomie comparée de la moelle dans d'autres familles végétales.

M. Bureau fait observer qu'avant de se prononcer sur cette valeur, d'après des faits contradictoires fournis par l'examen d'un seul organe, il serait nécessaire d'étendre l'étude anatomique à un grand nombre d'organes ou de tissus.

M. Rivet fait à la Société la communication suivante :

SUR UNE ALGUE NOUVELLE OBSERVÉE AUX ENVIRONS DE PARIS,
par M. Gabriel RIVET.

J'ai trouvé dans une mare aux environs de Trappes (Seine-et-Oise), en mai 1869, au milieu d'une touffe de *Conferva bombycina* Ag., quelques fragments d'une Conjuguée, qui me paraît constituer une espèce entièrement nouvelle. Toutes les spores des échantillons que j'ai examinés sont formées par *copulation latérale*, ce qui se reconnaît facilement à ce que les filaments ne présentent aucune trace de copulation scaliforme, les cellules sporifères n'étant pas perforées et se trouvant toutes précédées ou suivies d'une cellule dont la chlorophylle a disparu. Ce caractère, et le renflement en forme de bec qui existe au-dessus des cloisons, placent nécessairement cette Algue dans le genre *Rhynchonema*; mais on ne peut la rattacher à aucune des espèces décrites jusqu'à ce jour, car ces espèces ne présentent qu'une ou deux spirales de chlorophylle dans chaque cellule, tandis que celle qui fait l'objet de ma communication en présente constamment trois. En faisant même abstraction de ce dernier caractère, la forme et les dimensions de ses cellules et de ses spores la différencient suffisamment de toutes les espèces connues. Voici sa diagnose ;

RHYNCHONEMA GALLICUM.

Rh. articulis sterilibus diametro ($0^{\text{mm}},026-0^{\text{mm}},035$) 4-9-plo longioribus, sporiferis inflatis, diametro (ad $0^{\text{mm}},046$) 4-9-plo longioribus, sporis ellipticis vel elliptico-linearibus, diametro ($0^{\text{mm}},035-0^{\text{mm}},040$) $1\frac{1}{2}-2\frac{1}{2}$ longioribus, fasciis spiralibus in utraque cellula *tribus*, anfractibus $1\frac{1}{2}-2$. — Copulatio lateralis. — Cytoderma in cellularum utroque sine protensum et replicatum.

Prope *Trappes* Galliaë. — Vere.

M. le Secrétaire général présente à la Société la note suivante :

NOTE DE M. CAUVET.

(Bougie, 30 décembre 1869.)

Dans la réponse qu'il a faite à mes observations (voy. le *Bulletin*, t. XVI, p. 362), M. G. Planchon s'est appuyé sur le mot *paru*, que j'avais employé, par erreur, à la place du mot *fait*. M. Planchon le sait bien, et, si l'on substitue ce dernier mot au premier, tout le raisonnement de ce savant s'écroule.

Il est certain que le tome I^{er} de mon livre était imprimé en décembre 1867; il eût été mis en vente si MM. Baillièrre n'avaient opposé un refus absolu à mes instances.

Or, dans ce premier volume, se trouvent les figures histologiques suivantes : *Structure de la noix de galle*, d'après M. Lacaze-Duthiers ; *Coupe d'un ergot de Seigle* ; *Tissus de l'Amanite bulbeuse*, d'après M. Boudier ; *Coupe d'un faisceau de Fougère-mâle*.

Les deux premiers volume du *Traité des drogues* ont été livrés au public six mois avant mon livre. Or, MM. Baillièrre m'écrivaient le 30 novembre 1868 : « Contraints par la nécessité de *livrer* avant le 15 décembre le premier » volume de votre livre, nous allons le faire paraître pour l'École de Strasbourg » (*uniquement le tome premier*) ». Si MM. Baillièrre avaient opposé à M. G. Planchon les mêmes refus qu'à moi, il est très-probable que M. Planchon attendrait encore le jour de la publication du *Traité des drogues*. Au reste, lorsque j'écrivais ma préface, en décembre 1868, j'ignorais que nos éditeurs eussent accordé au *Traité des drogues* une faveur refusée à mon livre. J'étais donc dans mon droit en émettant une opinion que je croyais alors, et que je crois encore, être l'expression de la vérité.

M. G. Planchon m'oppose sa thèse, que j'ai laissée malheureusement en France, avec la plupart de mes livres. Or, si j'ai bonne mémoire, M. G. Planchon n'a pas, dans cette thèse, discuté les recherches anatomiques des auteurs qu'il a cités. Autant qu'il m'en souvient, M. G. Planchon s'était contenté d'emprunter à ces auteurs leurs descriptions. Je sais bien que la thèse de M. G. Planchon était très-remarquable et que même, selon l'usage, je lui en ai fait l'éloge public. Mais, comme M. G. Planchon avait négligé d'y joindre